

# GOEULZIN

## Plan Local d'Urbanisme

### ZONAGE

Arrêté le :	30/11/2016
Approuvé le :	30/11/2017

URBANISME - PAYSAGE - ENVIRONNEMENT  
 CS 67 200 Ferrière-Chevillon  
 52500 GOEULZIN (C. de M.)  
 Tél. 03 82 07 81 01 - Fax. 03 82 07 81 01



**LEGENDE :**

- Limite communale
- Limite de zonage
- Construction n'apparaissant pas au cadastre
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts
- Espace boisé classé à conserver
- Installation agricole
- Installation agricole soumise au règlement sanitaire départemental
- Périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable d'Estrees
- Chemin à préserver
- Risque de rupture de digue

Prescriptions d'un programme de logements au titre de l'article L.123-1-16° du code de l'urbanisme:  
 Au moins 14 logements localisés devront être réalisés sur la zone.

**CARACTERE DES ZONES**

**UA :** Il s'agit de la zone urbaine centrale. Sa vocation est mixte : elle est affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, aux services et aux activités non polluantes. La zone comprend un secteur UA soumis au risque d'inondation.

**UC :** Il s'agit de la zone urbaine périphérique. Sa vocation est mixte : elle est affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, aux services et aux activités non polluantes et un secteur UC qui correspond au hameau du Molinel.

**IAU :** Il s'agit d'une zone, peu ou non équipée, ouverte à l'urbanisation sous la forme d'une ou plusieurs opérations, aménagées. Elle est essentiellement destinée à l'habitat, aux commerces, services et aux activités peu nuisantes.

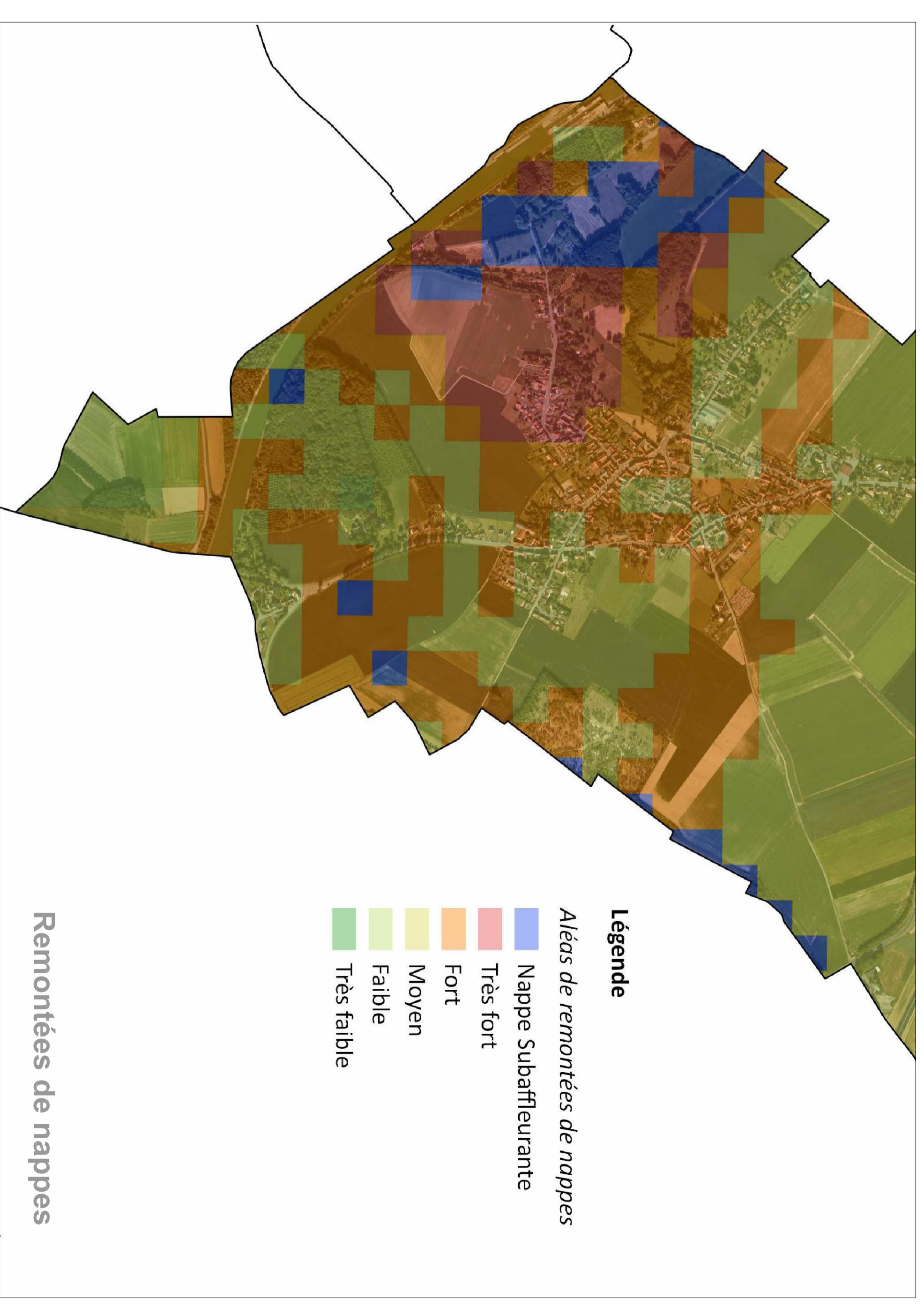
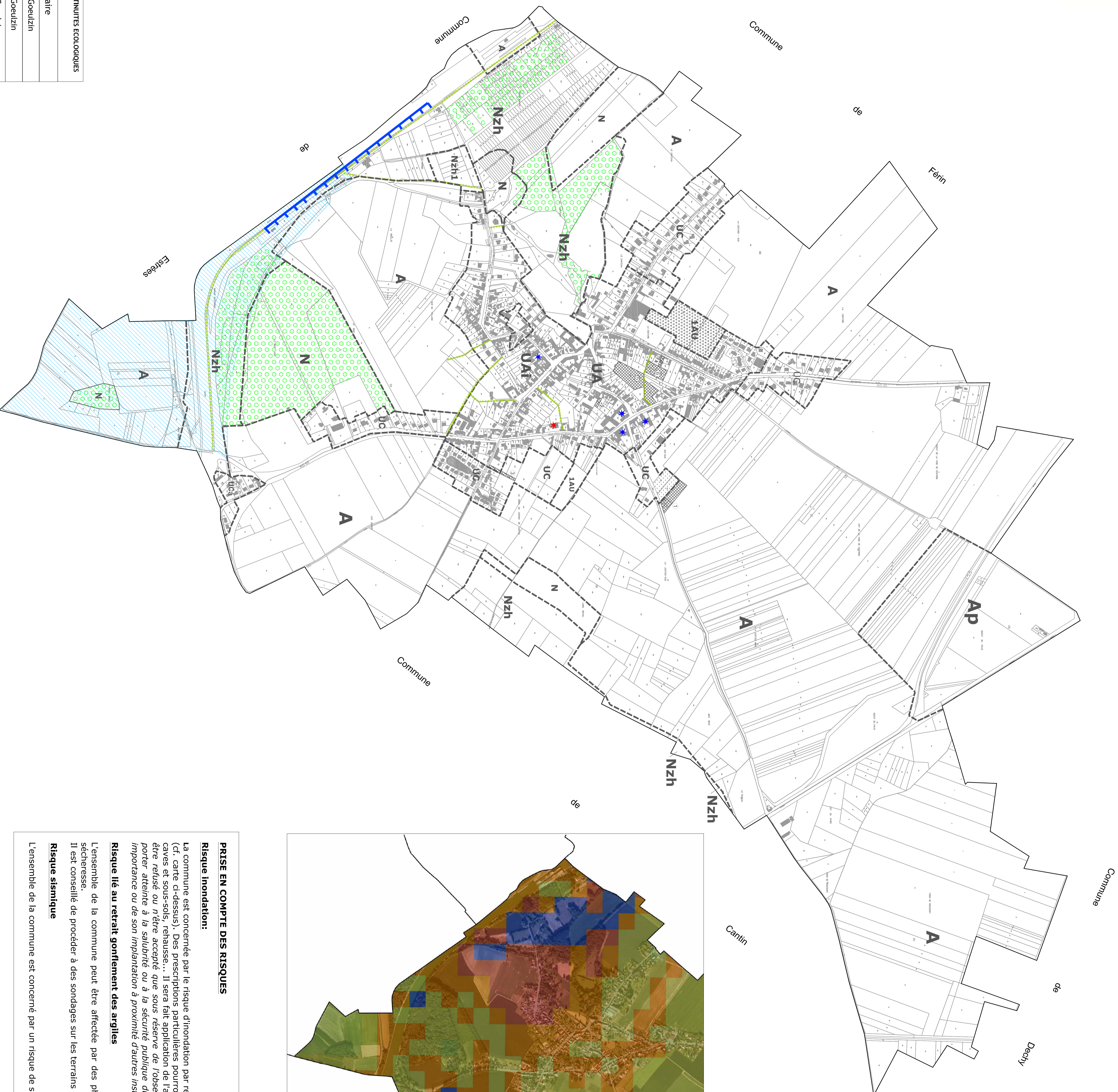
**A :** Il s'agit d'une zone à vocation exclusivement agricole. Elle comprend un secteur Ap qui reprend la coupure d'urbanisation et le refuge intercommunal.

**N :** Il s'agit d'une zone naturelle protégée, destinée à la prise en compte du milieu naturel et à sa mise en valeur. Elle comprend un secteur Niz qui correspond aux zones à dominante humide et un secteur Niz1 qui correspond aux zones à dominante humide sur lesquelles des équipements publics légers sont existants.

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL, ESPACES VERTS ET COMMUNITES ECOLOGIQUES (article L.123-1-5, 18° du code de l'urbanisme)

Superficie	Destination	Bénéficiaire
1 3079 m²	Extension du cimetière	Commune de Goezlin
2 287 m²	Extension des équipements municipaux	Commune de Goezlin
3 793 m²	Voie de désenclavement	Commune de Goezlin
4 317 m²	Voie de désenclavement	Commune de Goezlin
5 6638 m²	Programme de logements	Commune de Goezlin
6 2220 m²	Programme de logements	Commune de Goezlin



**PRISE EN COMPTE DES RISQUES**

**Risque inondation:**

La commune est concernée par le risque d'inondation par remontée de nappe (cf. carte ci-dessus). Des prescriptions particulières pourront être mises en place dans ces zones: interdiction des caves et sous-sols, rebas acceptés. Il sera fait application de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme: "Le projet peut être refusé ou s'il est accepté, que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité d'usage du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations."

**Risque lié au retrait gonflement des argiles**

L'ensemble de la commune peut être affectée par des phénomènes de retrait gonflement des argiles liés à la sécheresse. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

**Risque sismique**

L'ensemble de la commune est concerné par un risque de sismicité qualifié de faible.